

LA DÉMOCRATIE POURRA-T-ELLE ENCORE LIMITER LA VIOLENCE SOCIALE et À QUELLES CONDITIONS ?

Je vous propose ici un exercice de réflexion critique sur la notion de démocratie et ses rapports à la violence. Et je partirai de la conception dominante de la démocratie pour constater qu'elle est aujourd'hui considérée comme un système politique et ce système politique est en crise. Il est vrai qu'au fil du temps, les États de la planète dans leur ensemble, se sont affichés comme des démocraties, alors même qu'il s'agissait d'États autoritaires ou corrompus. Parallèlement, elle a rarement amené la paix sociale attendue. Partout des éruptions de violences scandent la vie des sociétés. Mais la réflexion sur ce sujet doit aller bien au-delà d'un simple constat. Elle requiert après avoir fait le bilan des dysfonctionnements de la démocratie, de s'interroger sur ce qui est l'essence de ce que l'on désigne par démocratie. Or cette essence est difficile à cerner, d'autant que, contrairement aux idées reçues, la démocratie n'est pas un régime politique. Elle est une modalité de l'action politique, une tension dans la recherche de la liberté collective. Mais allant plus loin, il faut affronter la question de la compatibilité de la démocratie avec la souveraineté des États. En effet, toutes les sociétés sont aujourd'hui organisées en États dotés de la souveraineté. Or la souveraineté est une qualité qui renforce la domination des dirigeants, bien plus qu'elle n'assure la liberté des peuples. Il faut alors se demander si la démocratie peut être garantie et préservée dans ces conditions. Enfin, prenant en compte la société mondiale dans sa phase actuelle qui est celle d'une intense communication entre tous, on s'interrogera sur l'idée de démocratie à l'échelle mondiale. À quelles conditions pourrait-elle se réaliser ? Est-ce que des progrès vers une démocratie mondiale, c'est-à-dire entre les sociétés étatiques, pourraient réduire la violence à cette échelle alors qu'il s'agit de la violence armée, celle qui entraîne les plus graves conséquences ?

En quoi la démocratie dysfonctionne-t-elle ?

Il y a ce que l'on appelle désormais d'un terme expressif, le « ressenti ». Et il y a les analyses que l'on peut faire dans un souci d'objectivité, de manière à repérer ce qui peut constituer des entraves à la liberté, donc des obstacles à la réalisation de la démocratie. Pour ce qui est du ressenti, il s'agit du sentiment subjectif que vivent les membres de ces différentes communautés politiques qui sont partagées aujourd'hui en États différenciés. Et les enquêtes d'opinions montrent que bien rares sont les peuples qui sont satisfaits de leur régime politique. Sans doute, y a-t-il une différence entre d'une part, les véritables régimes autoritaires qui se parent cependant

souvent du titre de démocratie ou république démocratique (par exemple, la République démocratique du Congo), mais dans lesquels, les opposants politiques sont pourchassés et emprisonnés, et d'autre part, les démocraties occidentales. Dans ces dernières, les libertés et les droits, bien qu'effrités, notamment à la lumière de la récente pandémie, restent cependant une réalité vécue. On ne saurait confondre les uns et les autres. C'est ainsi que nous avons eu en France une série de lois et de règlements limitant considérablement les libertés au nom de la protection sanitaire. Toutefois il reste aux Français des espaces de liberté véritables. Il leur reste surtout des mécanismes juridiques, ceux-là qui constituent l'État de droit. Ces mécanismes permettent de mettre en cause les politiques comme on le voit avec le procès intenté à l'ancienne ministre Agnès Buzin, ou les procédures menées contre l'État pour son inaction climatique.

Quoiqu'il en soit, nulle part, il n'est considéré que la démocratie se porte bien. Nous avons assisté stupéfaits à l'attaque du Capitole aux Etats-Unis à la fin du mandat de Donald Trump, comme nous avons vu les Gilets Jaunes en France détériorer l'Arc de Triomphe de l'Étoile. Ces deux événements sont profondément différents. Ils ont pourtant en commun de nous rappeler que la démocratie est en crise. Nous voyons des États d'Europe centrale se dire être des démocraties « illibérales », et l'on pourrait dresser la liste, elle serait longue, de toutes les sociétés en mal de démocratie.

Nous avons ici une première explication : après la période athénienne, la démocratie a connu, au moins dans les sociétés développées, un long sommeil. C'est dans le bouillonnement des Lumières qu'elle resurgit comme le remède pour les peuples en mal de libertés politiques. L'attention se focalisera alors sur un certain nombre de mécanismes d'ordre politique et constitutionnel qui avaient manqué cruellement. Alors leur obtention apparaîtra comme autant de victoires de la liberté. Montesquieu les synthétisera dans l'Esprit des lois. Il en va ainsi de la séparation des pouvoirs et de l'indépendance de la justice qui furent d'autant plus désirées qu'elles avaient été complètement ignorées sous l'Ancien Régime. C'est le cas aussi du multipartisme, signe de la vitalité et de la diversité des opinions, là encore fortement étouffées pendant des siècles. Enfin, il y a le suffrage universel qui mit si longtemps à s'imposer dans toutes les sociétés et qui permet à tous les membres d'une communauté politique, sans exception, de participer à la désignation des dirigeants. Mais il s'agit là de mécanismes constitutionnels qui caractérisent le régime représentatif. Ils peuvent devenir des coquilles vides si d'autres conditions ne sont pas remplies. Le risque est d'autant plus grand que ces mécanismes peuvent être garantis constitutionnellement et être pervertis sous l'influence des facteurs qui travaillent

puissamment la vie politique : l'argent, les médias et les idéologies. C'est cette perversion qui est à l'œuvre actuellement. Que vaut le suffrage universel lorsque les peuples sont soumis à un matraquage médiatique dans lequel ils n'ont plus la possibilité de repérer les données exactes des fausses informations ? Et alors que les médias sont concentrés entre les mains de la finance internationale qui impose son discours ? Et que vaut le prétendu multipartisme, lorsque toute personne ou tout groupe souhaitant exprimer une tendance politique singulière et entrer dans le débat politique avec des propositions inédites, est confronté à ce qu'il faut bien appeler le mur d'argent ? Et peut-on se dire en démocratie lorsque se déploient des idéologies qui sont la négation même du principe démocratique, comme le sont toutes les idéologies de la discrimination ?

Cette situation aboutit à un résultat désastreux. Elle engendre une indifférence et même une déconsidération pour la démocratie. Celle-ci est alors réduite à quelques recettes institutionnelles qui ont perdu leur sens. De ce fait, elle n'est plus l'objet du désir des peuples. Ceux-ci sont prêts alors à s'en remettre à n'importe quel aventurier. Les sociétés ne formant plus ce que l'on peut appeler une communauté politique (et je reviendrai sur le sens à donner à cette expression), la voie est ouverte à la violence. En effet des parties de la population, ne pouvant plus faire entendre leurs revendications par les possibilités ouvertes par le droit, le font par des mouvements de contestation. Ceux-ci déclenchent alors une répression ouvrant des cycles de violences. Les exemples abondent. Ce furent les « printemps arabes » du début des années 2010, et plus récemment, le mouvement des Gilets jaunes en France, les réactions au nationalisme hindou en Inde, les conséquences du non-règlement de la question palestinienne en Israël, le mouvement du Hirak en Algérie, les manifestations au Chili, celles qui ont marqué les dernières années à Hong-Kong avant que la Chine ne rejette toute possibilité de démocratie sur ce territoire etc. Même si à terme, certains de ces mouvements remportent quelques victoires, dans tous les cas, ils déclenchent d'abord des mesures de répression. Le pouvoir les justifie par « le maintien de l'ordre ». Mais la pensée dominante s'enferme dans sa croyance en un modèle unique fondé sur les recettes dites démocratiques. Sous l'influence des pays occidentaux, ce modèle est devenu l'horizon imposé, celui-là que favorisent les Nations Unies dans tous les États où la question politique est en crise. Et dans les sociétés où se sont installés le chaos, la violence et la corruption, des interventions étrangères soutenues par les Nations Unies tentent d'imposer le retour de l'État avec cet impératif incantatoire d'élections libres. Celles-ci sont à l'évidence une mascarade dans des situations d'analphabétisme important et de corruption généralisée. Les États concernés, la République Centrafricaine, le Yémen, la Somalie, l'Irak, le Mali, le Soudan,

l'Afghanistan, etc. s'enfoncent dans la violence et la misère. Alors les intervenants venus avec des armes imposer la démocratie, s'en retournent piteux, sans que l'on soit assuré qu'ils aient compris la leçon et soient décidés à penser la démocratie autrement.

Là où la situation est moins grave, en dépit d'institutions politiques qui semblent encore fonctionner, l'on constate néanmoins une persistance de la violence. Elle est d'abord une violence raciste, ce rejet de l'autre seulement parce qu'il est différent. On la trouve dans tous les pays développés ou moins développés, y compris au sein de l'appareil d'État comme on le voit dans la police française. Elle est aussi la violence des mafias, des gangs ou des fanatiques qu'ils soient djihadistes ou d'extrême-droite. Les groupes humains qui forment la population des différents pays, ne parviennent pas à se penser comme des communautés politiques solidaires, englobant l'ensemble des personnes qui les composent sans exception. C'est cet échec que je veux interroger ici. L'analyse à ce sujet amène inmanquablement à pousser la réflexion sur l'essence de la démocratie.

L'essence de la démocratie.

S'interroger sur l'essence de la démocratie est un exercice difficile car celle-ci est davantage un horizon qu'un état. Je veux dire par là qu'il est présomptueux pour un régime politique de dire qu'il est une démocratie. Celle-ci est nécessairement toujours inachevée. Une société peut-être plus ou moins démocratique, mais dire qu'elle a atteint un état politique que l'on peut qualifier de démocratie, est aventureux. Au mieux, pouvons nous identifier certaines qualités qui seraient des marqueurs de la démocratie. On peut à cet égard utiliser deux éléments qui serviront de boussole dans l'évaluation d'une situation donnée.

Le premier est dans la prise en considération du multiple. On parle plus communément de diversité. Si une société respecte tous ses membres pour ce qu'ils sont, il est exclu qu'elle soit homogène. En effet, les groupes humains, y compris à l'intérieur d'un même pays, sont composés de personnes qui représentent une multiplicité de types différents. Il s'agit d'abord évidemment des origines ethniques. Aucun pays ne présente une population uniforme à cet égard. Les mouvements de population au cours des siècles et à travers les continents ont opéré leur brassage. Mais au-delà de la question ethnique, le monde est fait de personnalités diverses, ayant des situations économiques et sociales différentes, des orientations sexuelles différentes, des formations extrêmement variées, des opinions philosophiques, religieuses et politiques

diversifiées. Or il y a une tendance moderne très forte à vouloir qu'un pays soit composé d'une population homogène, celle des nationaux, ayant la même origine, pratiquant la même religion, partageant la même culture. Tout cela est illustré par la carte d'identité nationale, sésame d'appartenance à la communauté. Mais on voit bien où est l'incompatibilité avec la démocratie. Cette « appartenance » signale une position passive. Nous appartiendrions à la communauté politique par le destin qui nous a fait naître là, de ces parents-là. Il y a non pas liberté, mais déterminisme. Or la démocratie suppose le désir de former une communauté politique avec d'autres, sans rechercher dans ces autres des semblables. Le lien politique qui caractérise la démocratie est, selon l'expression d'Hannah Arendt, celui d'une association politique d'hommes libres. Et c'est précisément dans cette recherche d'homogénéité que git la domination. Cela consiste à imposer un modèle, une culture, une religion, une série de prénoms, en exigeant de ceux qui n'en sont pas qu'ils se renient. La démocratie ne peut pas être cela car elle prend acte du multiple qui caractérise chaque communauté. Elle n'est « communauté » que par le lien politique qui unit ses membres et permet d'ouvrir le débat entre eux. Autrement dit, le « en-commun » de chaque communauté est décidé librement, c'est un construit. Ce n'est pas un donné.

Cette analyse s'inscrit dans une lignée de philosophes ouverte à la Renaissance et qui se poursuit de nos jours. Cela va de La Boétie à Pierre Clastres et Miguel Abensour en passant par Machiavel et les penseurs des Lumières. Pourquoi La Boétie ? Parce qu'il a eu l'intuition fulgurante d'ouvrir la critique de ce qu'il nomme le « Un » de l'État. Dans « *Le discours sur la servitude volontaire ou le contr'Un* », il y a une mise en question radicale de la domination, avec cette audace de guetter le moment où le désir de liberté se change en son contraire. Ce moment La Boétie le nomme « malencontre », ce malheur qui vient de l'asservissement. Ce que nous pouvons retirer aujourd'hui de la lecture de La Boétie, c'est cette image du Un de l'État. Elle veut dire que l'État nie le multiple. Il nous regroupe sous une homogénéité qu'il coiffe et prétend être seul à représenter. Nous sommes alors fondus dans une uniformité qui nous conduit à nous identifier aux chefs. Ils sont l'État qui prétend incarner la Nation. Mais ce mythe unificateur, poussé à l'extrême, conduit au nationalisme et de là, au racisme. Et désigner le Un de l'État, c'est aussi faire comprendre que le pouvoir d'État ainsi érigé en une totalité englobante se place en réalité au-dessus de la société, c'est-à-dire s'en sépare. Or pour atteindre la démocratie et mettre en échec la domination, il faut que le politique soit au sein de la société et non au-dessus et séparé d'elle.

C'est dans cet agir politique de tous que s'éprouve la démocratie. Mais qu'on ne s'y trompe pas. Le choix de la liberté collective comporte un risque majeur, celui de voir advenir, par l'exercice même de la liberté, un pouvoir hostile à la liberté. Étienne Tassin écrivait à ce sujet : « *La démocratie assume sa liberté dans le risque de la perdre et de se perdre* ». Nous y sommes aujourd'hui car la démocratie est partout dans le monde menacée par des poussées identitaires qui s'expriment dans des mouvements d'extrême droite. Les frustrations des populations, et les causes de ces frustrations sont nombreuses, entraînent des peurs. Et les idéologies identitaires travaillent ces peurs en leur offrant pour remède un repli sur ce qui leur est identique avec le rejet de ce qui est différent. L'explication avancée par la psychanalyse montre que l'individu fragilisé cherche à se rassurer. Il a besoin de la figure du « même » auquel il s'identifie comme dans un cocon, le cocon familial protégé par la figure du père. Alors, le chef, assimilé à un père, peut être suivi dans toutes ses injonctions dans une relation hypnotique. Cela peut aller jusqu'à suivre l'ordre de tuer. On le voit très concrètement avec des chefs comme Bolsonaro au Brésil ou Duterte aux Philippines. Alors il ne reste rien de l'idée de démocratie. Devant ce risque, il nous revient de maintenir de toutes nos forces le débat ouvert, pour que la porte de la liberté ne se referme pas.

L'autre marqueur de la démocratie qui est la conséquence du premier, est qu'une société politique démocratique est travaillée par le dissensus et non par le consensus. En effet, si comme je viens de le dire, la démocratie est un agir politique entre des êtres libres, elle ne peut être réduite à une forme unificatrice, celle de l'État souverain. C'est pourtant à cela qu'invitait Thomas Hobbes dans son *Leviathan*. Il proposait que les humains « *rassemblent toute leur puissance et toute leur force sur un homme ou une assemblée d'hommes qui peut, à la majorité des voix, ramener toutes leurs volontés à une seule volonté* ». Mais la prétendue volonté générale du peuple apparaît comme une fiction trompeuse. Le philosophe Étienne Tassin l'a montré dans une étude éloquent intitulée : *Le peuple ne veut pas*. Il voulait dire par là que ses membres ne sauraient partager la même volonté. Ils ont des volontés différentes et même divergentes. Parler de volonté générale, c'est imposer par le rapport de forces la volonté de quelques uns. C'est pourquoi, il y a eu dans l'histoire, notamment à partir de la Révolution française, deux tendances révolutionnaires très différentes. Il y a celle des Jacobins, qui visent à s'emparer de l'État, mais alors ils reproduiront la tendance au Unificateur avec le culte de la volonté générale. Et il y a la tradition communaliste qui vise à briser la forme État pour lui substituer une communauté politique.

Celle-ci n'est pas naturellement égalitaire. C'est sur ce point que nous retrouvons Machiavel. Car on a trop souvent réduit Machiavel au machiavélisme, qui illustre le cynisme politique. Pourtant il y a dans l'œuvre du Florentin, ce que les philosophes nomment le moment machiavélien. Il s'agit de ce moment de l'expérience de la liberté en commun, du refus de la domination. Machiavel sait que dans toute cité humaine, il y a division. D'un côté le parti de ceux qu'il nomme les « grands », lesquels cherchent à dominer, et de l'autre le peuple dont le désir est de ne pas être dominé, même si ce désir se retourne parfois en son contraire. Et devant cette division de la société, Machiavel, à rebours de tous ceux qui valorisent la concorde dans la cité, fait l'éloge du conflit. Il le nomme le « tumulte ». Mais il ne le pense pas comme transitoire. Dans la conception pauvre de la démocratie qui domine dans nos sociétés, on considère que le jeu politique doit conduire à surmonter le conflit pour faire apparaître une société réconciliée. L'originalité de la pensée de Machiavel est qu'il pense le conflit, la désunion, comme irrévocable. Contrairement à tous les tenants de l'ordre, qui en réalité voient dans celui-ci l'occasion d'asseoir leur domination, Machiavel pense le désordre comme une condition même du politique. Il y a dans la société politique séparation entre des membres divisés entre eux. Mais ils sont divisés sous le signe de ce La Boétie nommait l'entreconnaissance qui est la reconnaissance de la pluralité.

C'est à partir de ces éléments caractérisant la démocratie, le maintien du multiple et du dissensus qui l'accompagne, que l'on peut aller vers des réductions de la violence. Si des individus sont contraints de se renier au sein de la société politique dans laquelle ils vivent, parce que celle-ci leur refuse le droit à la différence, alors la violence sera leur réponse. Si au contraire, la communauté politique s'accepte comme plurielle et comme permettant d'exprimer les dissensus qui ne peuvent manquer de surgir, alors, ce que les anthropologues nomment une politique de l'amitié est possible. Elle n'est pas une fausse harmonie, mais plutôt l'opposition tumultueuse entre des groupes dont chacun conserve sa spécificité. Elle se résume en une expression : débattre sans se battre. C'est ce pacte politique-là qui ouvre la possibilité de réguler la violence parce qu'il permet cette politique de l'amitié. Nous n'y sommes pas, bien au contraire. L'État prétendant représenter le tout de la société, est en réalité une partie qui se prend pour le tout. Cette partie est celle de la caste au pouvoir. Cette caste confisque l'universel que prétend représenter l'État à son profit. Dans le vrai de la démocratie, le pouvoir est horizontal parce qu'il est partagé. Avec l'État souverain, il est vertical car il est confisqué. Aussi faut-il maintenant s'attacher à la question de la souveraineté.

Le principe de souveraineté est-il compatible avec la démocratie ?

Je m'aventure à nouveau sur un terrain difficile car je vais aller à contre courant de la pensée dominante. Les États sont caractérisés par la souveraineté et celle-ci est souvent la fierté des peuples. Elle l'a été notamment lors des luttes de libération nationale qui ont mené à la fin des colonisations. Alors les peuples en lutte ont exigé la souveraineté à leur profit. Celle-ci était l'emblème de leur liberté et de leur dignité retrouvées. Pourtant et paradoxalement, la souveraineté est aujourd'hui la cause de leur asservissement. Pour clarifier ce point, il faut remonter dans l'histoire. La souveraineté à l'origine est la marque des pouvoirs impériaux et elle a été théorisée par les Romains. Elle est arrivée jusqu'à nous par l'évolution qui a conduit lors de la période de la Renaissance, à la fin du pouvoir impérial. Alors celui-ci éclate entre les États d'Europe qui se déclarent alors tous souverains. Mais la souveraineté a gardé de son origine impériale qu'elle est un pouvoir au-dessus duquel il n'y a rien. Les Princes d'Europe reprennent la formule à leur profit avec l'adage : « *Chaque Prince est empereur en son royaume* ». Alors, et en fonction des conditions singulières de chaque État, le pouvoir souverain sera incontrôlé, ou plus ou moins contrôlé selon des mécanismes constitutionnels internes. Ce pouvoir comporte le monopole des fonctions régaliennes. Il s'agit du pouvoir de faire la guerre, de lever une armée, de maintenir l'ordre par des forces de police, de collecter les impôts, de décider de la dépense publique, de dire le droit. C'est ce que, plus tard, Max Weber théoriserait comme le monopole de la violence légitime. On a alors un déséquilibre institutionnel entre le pouvoir et le peuple. La violence du premier est légitime, celle du second ne l'est pas. Jusqu'à la Révolution française, seul le bon vouloir des Monarques permettait qu'ils soient soumis à un contrôle dans l'exercice de leurs fonctions. Et l'on sait qu'en France, la Monarchie avait dérivé jusqu'à l'absence de tout contrôle. Mais il est dans la nature de la souveraineté d'aller jusque là. Car le souverain dit la loi, mais il a le pouvoir de lever la loi. Et cela est toujours vrai. La plupart des Constitutions prévoient des mécanismes d'état d'urgence ou d'exception. Nous en avons un exemple en France avec l'état d'urgence sanitaire. Et dans tous les États qui se targuent d'être des démocraties, les actes terroristes ou les menaces terroristes, sont des prétextes à des lois d'exception.

Au fil de l'évolution historique, l'idée de Nation est venue soutenir l'édifice du pouvoir. En effet, les Princes avaient opté pour le principe dynastique, lequel ne repose sur aucune justification. L'idée que le peuple était lui aussi dans une continuité à travers les générations, permettait de nouer les deux continuités. D'où l'importance accordée aux natifs, c'est-à-dire aux lignées locales constitutives de la Nation. Alors l'accent est mis sur l'attachement à la terre et à

la filiation entre générations. D'où aussi l'exaltation du « *mourir pour la patrie* » étudié par Ernst Kantorowicz. Il a montré comment cette fidélité au Roi s'est imposée idéologiquement. L'idéologie révolutionnaire était à rebours de cela. Il y a eu à la Convention, des moments où l'idée de la révolution est apparue comme universelle, avec la notion de citoyen du monde et le principe selon lequel la souveraineté devait revenir au peuple. Mais, lorsque la Révolution a été attaquée par les contre révolutionnaires, alliés de puissances étrangères, la confusion s'est installée sur ce qu'il fallait défendre. Était-ce bien la révolution avec sa portée universelle ? ou la nation française considérée comme un peuple identifié ? Et nous savons qu'à Valmy les Sans culottes chargèrent à la baïonnette en criant non pas « Vive la Révolution », mais « Vive la Nation ». Ensuite dans les Constitutions françaises, la souveraineté populaire s'est effacée et il n'est plus resté que la souveraineté nationale. La différence est grande car le peuple est l'ensemble de ceux qui sont là, alors que la Nation est l'ensemble de ceux qui sont natifs de ce lieu-là, à l'exclusion des autres. Et le nativisme se porte bien de nos jours.

À partir du XIX^e siècle, avec l'émergence des démocraties européennes et américaine, le mythe de la souveraineté appartenant au peuple, fut combiné avec le développement des systèmes représentatifs. Et il fut supposé, sans plus d'interrogation sur ce point, que souveraineté et démocratie étaient compatibles. Cette croyance reste aujourd'hui fortement ancrée. Pourtant l'approfondissement de la réflexion montre qu'il n'en est rien. C'est Hannah Arendt qui a, avec le plus de force, montré l'incompatibilité entre souveraineté et liberté. Elle écrit dans *La condition de l'homme moderne*, que l'erreur fondamentale de la tradition de l'Occident a été l'assimilation de la souveraineté à la liberté et elle commente son propos : « *S'il était vrai que la souveraineté et la liberté sont identiques, alors bien certainement aucun homme ne serait libre, car la souveraineté, idéal de domination et d'intransigeante autonomie, contredit la condition même de pluralité* ». Ce texte mérite qu'on s'y arrête un instant. Arendt caractérise la souveraineté comme un idéal de domination. C'est bien ce qu'elle est si l'on revient à La Boétie. La souveraineté est la fine pointe du Un de l'État, cette caste ayant accédé au pouvoir et prétendant représenter le tout. Mais la souveraineté est aussi un idéal d'intransigeante autonomie. Arendt en un mot fustige l'erreur de l'indépendance absolue qui résulterait de la souveraineté. Pourtant le mythe de l'indépendance par la souveraineté persiste, alors que nous sommes dans un monde d'interdépendance. Aucun souverain n'est plus assuré de son indépendance. La pandémie l'a bien montré avec les tensions autour des approvisionnements que ce soit pour les vaccins ou d'autres produits. Et la crise énergétique que nous traversons en est une autre démonstration. Et cet idéal inatteignable d'autonomie au profit du souverain contredit la condition de pluralité car

le Un de l'État est l'antithèse du multiple qui est le marqueur de la démocratie. Une société libre ne doit pas s'en remettre à un souverain. Pourtant la souveraineté domine la pensée politique et juridique contemporaine et ceci a des conséquences sur les ratés de la démocratie, non seulement à l'intérieur des sociétés nationales, mais aussi entre elles dans le champ de la société mondiale.

La souveraineté, obstacle à l'avènement d'une société mondiale démocratique.

Je ne peux ici qu'esquisser quelques éléments. Le monde entier est entré en société dans la mesure où il est interconnecté de plus en plus. Ceci résulte des développements des moyens de communication, des réseaux sociaux et des migrations. Or, le monde ne forme pas une communauté politique au sens démocratique. Il est dominé par la persistance des intérêts nationaux et des rapports de force qui font obstacle à la prise en compte de la liberté collective et du bien commun. Aussi le monde est-il un bateau ivre et les risques de violence se multiplient.

Pourtant les deux guerres mondiales qui ont marqué le XX^e siècle, avaient conduit à l'idée de l'impérieuse nécessité de doter le monde d'institutions lui permettant de se vivre comme une communauté politique liée par des solidarités. La SDN a été un premier échec soldé par la Seconde guerre mondiale. Les Nations Unies qui avaient été conçues pour remédier aux défauts de la SDN, se révèlent à leur tour un échec. La cause en est que la Charte fondatrice est basée sur une forte contradiction et sur un principe aristocratique. Celui-ci tient au rôle accordé à 5 États parmi les autres. Alors que la Charte proclame l'égalité souveraine de ses membres qui sont les États, elle se contredit avec la composition du Conseil de sécurité. Celui-ci comprend de manière définitive 5 membres permanents qui sont les vainqueurs de la guerre. Cet anachronisme est désastreux. Or il est accompagné du droit de veto qui a pour conséquence qu'aucune décision ne peut être prise sans l'accord des 5 membres permanents. Cela va jusqu'à toute réforme de l'Organisation qui ne peut être acquise qu'avec l'accord de ces 5 puissances. C'est dire qu'aucune réforme ne sera possible. L'accord entre ces États n'avait été possible que par les hasards des alliances pendant la guerre lorsque l'URRS décida d'entrer en guerre contre l'Allemagne aux côtés des Alliés. Cet accord expira dès la fin de la Seconde guerre mondiale avec le début de la guerre froide. Et le monde d'aujourd'hui est profondément différent avec une nouvelle bipolarisation autour de l'antagonisme entre la Chine et les USA. Le veto est donc un outil de paralysie au gré des intérêts nationaux. C'est ainsi que le mécanisme prévu de maintien de la paix est devenu obsolète. Les Nations Unies avec des budgets considérables se contentent de tenter de geler les conflits avec des forces d'interposition qui peuvent s'éterniser sur les lieux

de conflits. Et l'ONU a totalement échoué à réduire les armements. Pourtant, lors de la rédaction de la Charte, il avait été prévu que le Conseil de sécurité serait en charge de réglementer les armements « *de manière, disait le texte de l'article 26, à n'utiliser pour cela que le minimum des ressources économiques et humaines du monde* ». Le Conseil de sécurité n'a jamais mis cette exigence à son ordre du jour. On comprend pourquoi lorsque l'on sait que les 5 membres permanents sont parmi les plus grands marchands d'armes du monde.

Quant à la contradiction contenue dans la Charte et qui est mortelle pour tout avenir démocratique de la société mondiale, elle tient à la proclamation comme principe central de l'institution, de la souveraineté des États. Dans la mesure où l'ambition était en 1945 de mettre en place un système de maintien de la paix basé sur le respect du droit international, cette ambition ne pouvait se réaliser que par une soumission des États à ce droit. Or cela n'est pas compatible avec le maintien de la souveraineté. Car c'est par leur souveraineté que les États refusent d'adhérer à de grands traités. Or ceux-ci sont organisateurs de la société mondiale, et fondateurs des valeurs communes. Aujourd'hui, le droit international est à géométrie variable, car chaque norme ne s'applique qu'aux seuls États qui y ont adhéré. Cela est vrai notamment de textes extrêmement importants comme ceux concernant l'usage des armes autorisées ou interdites, la protection des droits de l'homme, la protection de la nature, les investissements internationaux, etc. Et le principe de souveraineté des États a un autre effet encore plus négatif sur l'idée même de démocratie mondiale. Il s'agit du caractère non obligatoire du recours à la justice internationale. La compétence des juridictions internationales, la Cour internationale de justice, comme la Cour pénale internationale est facultative. Cela veut dire que si un État s'estime lésé par un autre et veut soumettre ce différend à la justice, il ne pourra le faire qu'avec l'accord du défendeur.

Ainsi le monde est-il encore loin de former une communauté politique fondée sur des principes démocratiques qui permettraient une politique de l'amitié et non de l'affrontement.

Alors que conclure de ce cheminement critique plutôt pessimiste ?

Je voudrais revenir d'abord sur la crise de la démocratie dans les sociétés internes. Il s'agit de la démocratie représentative et de ses institutions. Comme j'ai tenté de le montrer, la démocratie est une modalité de l'action politique sous le signe de la non domination et elle ne se réduit pas à des recettes institutionnelles. Est-ce à dire que la question des institutions ne soit pas pertinente ? Non, mais elles doivent contribuer à l'horizon d'une société non hiérarchique, alors que les

institutions de la démocratie représentative contribuent à organiser la hiérarchie. La démocratie suppose donc des institutions libératrices qui soient des promesses de liberté, qui correspondent à un ancrage dans le temps du principe de non domination et à une possibilité d'imagination. On peut citer ce que l'historien belge Davis Van Reybrouck nomme le référendum non binaire, moyen adapté à associer le peuple à trancher sur les questions complexes. Il donne l'exemple du référendum britannique dont le résultat a conduit au Brexit. Si au lieu de choisir entre leave ou remain, les Britanniques avaient eu un choix de questions avec différentes modalités possibles, sans doute, le choc du Brexit dans ce qu'il a de négatif des deux côtés de la Manche aurait-il pu être évité. L'idée est de réunir d'abord une convention citoyenne sur un sujet laquelle travaille aux questions à poser au peuple. Nous avons eu en France l'initiative récente de la Convention citoyenne sur le climat. Elle a fait un travail remarquable. Mais on sait comment le gouvernement a ignoré la plupart des suggestions proposées. Si ces modalités avaient fait l'objet d'un pré-référendum permettant aux Français de classer les propositions par ordre d'urgence avec une approbation pour chacun d'entre elles, le gouvernement aurait été davantage contraint de les mettre en œuvre. Cela aurait permis de remettre le pouvoir au sein de la société, alors qu'avec sa conception verticale du pouvoir, l'actuel Président s'en sépare profondément.

Quoiqu'il en soit de la crise de la démocratie dans sa forme représentative, elle est en réalité la preuve que les peuples ne se satisfont plus de la forme abâtardie qui est servie. Leur demande d'autres formes d'action politique se manifeste partout. Elle est à la source des mouvements Black Lives Matter contre le racisme, des mouvements me/too contre le sexisme, des révoltes arabes, des manifestations qui surgissent dans bien des pays exprimant le désir de démocratie des peuples et durent souvent des mois.

Quant à l'échelle internationale, j'ai montré comment la société mondiale reposait sur un système absolument contraire à l'essence de la démocratie. C'est de là que viennent les plus grands dangers. Rien ne pourra se faire à partir des Nations Unies comme elles sont. C'est pourquoi dans un petit ouvrage publié l'an dernier j'ai proposé que commence une réflexion sur ce que pourrait être un système international protecteur des peuples, de leur survie dans leur diversité. Je n'ai pas le temps d'en parler ici. Je peux vous indiquer simplement que j'ai proposé d'abord une liste de principes sur lesquels devrait être bâti un nouveau système. Et je dirai ensuite pour signaler les points forts de cette proposition qu'une nouvelle organisation internationale devrait être une organisation des peuples et non des États, qu'elle devrait être égalitaire dans leur représentation et que reposant sur des principes adoptés en commun, elle devrait disposer d'un système judiciaire fondé sur la compétence obligatoire de tribunaux internationaux,

ceux-ci ayant le pouvoir de mettre en jeu la responsabilité de tous ceux qui violeraient les principes communs.